

DUSSAUSSAY  
GALLIER SAS

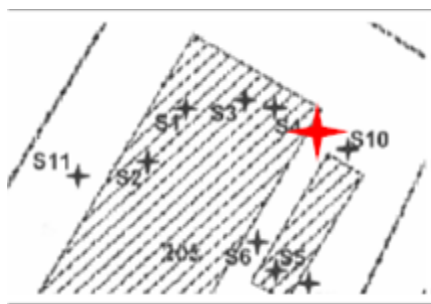
S13ETR001

Janvier 2014



## Mise en sécurité d'un site pollué

Mémoire de fin de travaux  
USINE DUSSAUSSAY – GALLIER  
Commune de Nogent en Bassigny (52)



  
**SAFEUGE**  
*Ingénieurs Conseils*

SIÈGE SOCIAL  
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT  
92022 NANTERRE CEDEX  
Direction Déléguée Nord-Est - Agence de TROYES : 42 bis rue de la Paix – 10000 Troyes  
Tél. : 03.25.80.10.52 – Fax : 03.25.70.62.17

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1 Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>2 Localisation.....</b>	<b>3</b>
<b>3 Travaux.....</b>	<b>4</b>
3.1 Travaux sur la dalle intérieure .....	4
3.2 Travaux sur la dalle extérieure .....	4
3.3 Historique et consistance des travaux .....	5
3.4 Reportage photographique des travaux réalisés .....	6
<b>4 Limitation d'utilisation future.....</b>	<b>10</b>
<b>5 Plan de récolement.....</b>	<b>11</b>

# 1

## Contexte

La société DUSSAUSAY GALLIER procédait à la fabrication de ciseaux et instruments coupants dans la zone industrielle de Nogent.

Ce site avait fait l'objet au titre de la législation des installations classées d'un arrêté préfectoral n°588 du 28 janvier 1983 pour l'exploitation notamment d'un atelier de traitements de surfaces par nickelage chromage pour un volume de 4400 litres de bains de traitement.

Une action de l'inspection a été engagée depuis 2006, suite à la non conformité de cet atelier ; l'activité de nickelage chromage a cessé le 16 octobre 2009 pour être sous traitée à Sarrey.

Le 20 décembre 2010, a été prononcé la liquidation judiciaire de la société, puis la reprise de l'activité de la société (hors atelier nickelage chromage) par M Vrac, un ancien client de la société DUSSAUSAY GALLIER.

Le site, qui reste en exploitation, relèvera à terme du régime de la simple déclaration pour des activités diverses (travail des métaux, brunissage, trempe des métaux), mais la cessation totale d'activité de l'atelier de nickelage chromage n'a pas été finalisée au titre de la législation des installations classées.

L'ensemble des déchets liés à l'activité de nickelage chromage ont été évacués, mais compte tenu de la cession en cours du site, une étude de sols a été engagée sur le site par M Dechrisme, nommé liquidateur pour la société DUSSAUSAY GALLIER.

Cette étude a mis en avant la pollution du sol notamment par les métaux (chrome et Nickel). Cette présence de métaux présente un risque en cas de mise en contact direct et prolongé entre les sources de pollution et les travailleurs.

## Localisation

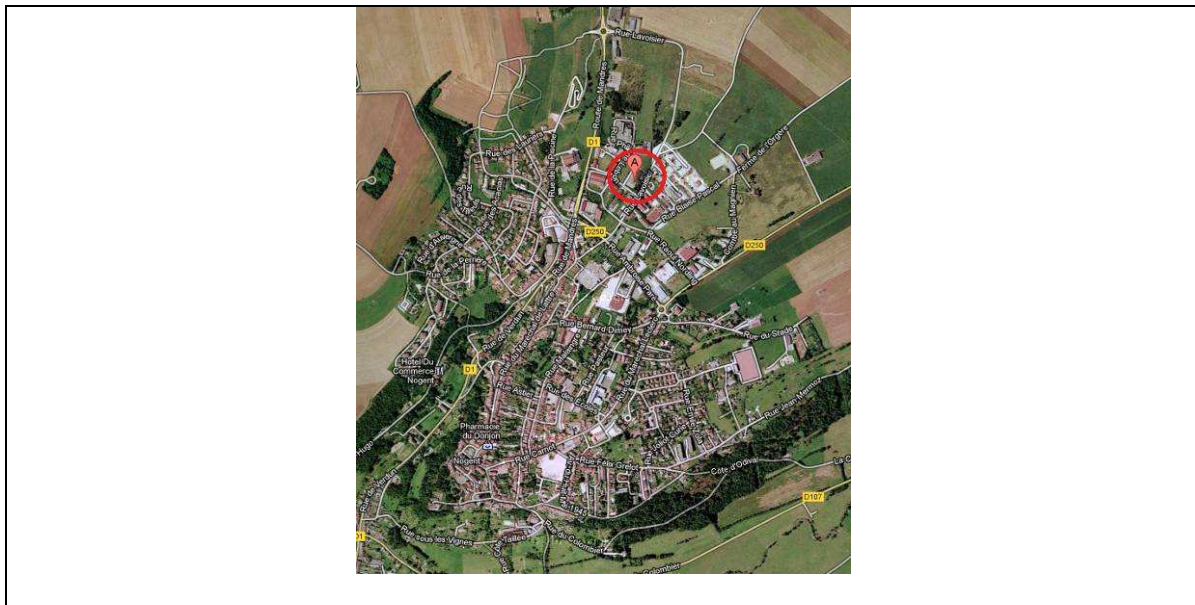
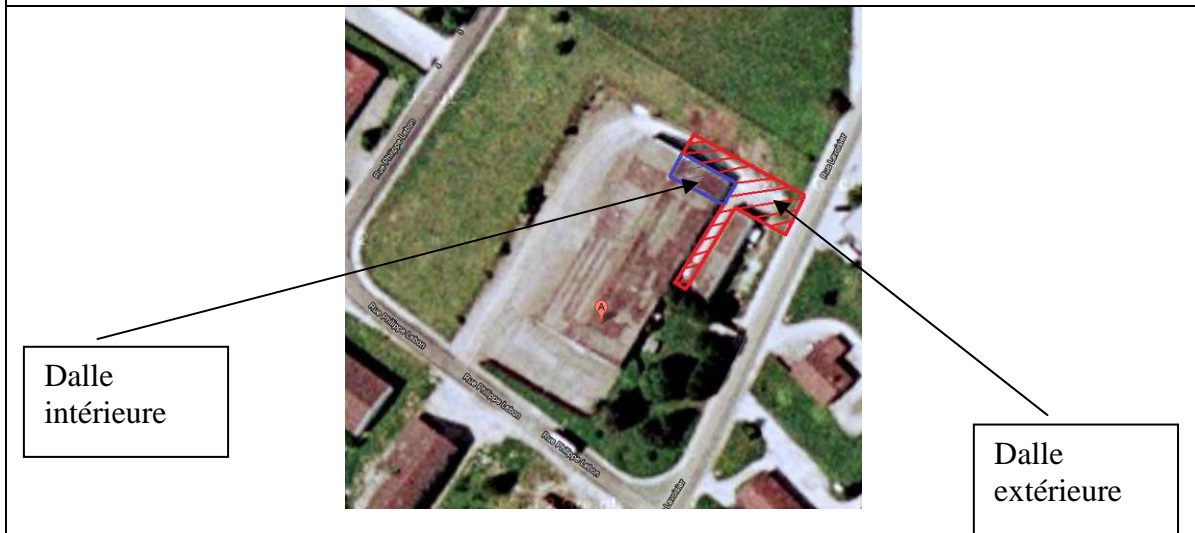


Figure 1 : Commune de Nogent



Dalle  
intérieure

Dalle  
extérieure

Figure 2 : Emplacement et localisation des travaux sur le site

# 3

## Travaux

### 3.1 Travaux sur la dalle intérieure

Cette zone a fait l'objet de prélèvements et d'analyses réalisés par « Bureau Veritas ». Il en ressort 2 zones polluées de façon différente. Une petite surface présente des concentrations importantes tandis que le reste est peu ou pas pollué. Il convient de substituer les zones fortement polluées et d'inertier l'ensemble de la dalle intérieure (cf. figure 1).

#### Consistance des travaux :

Les travaux ont consistés à démolir le muret en béton, la dalle polluée (repérée par les sondages) et le socle béton. Ces produits de démolition ont été évacués en décharge de classe 1 pour la dalle et de classe 3 pour le muret et le socle béton.

Le ragréage de l'ensemble de la surface a été nécessaire, ainsi qu'un nettoyage à haute pression sur le reste du local.

La surface a ensuite été recouverte d'une résine afin d'inertier la zone. La résine a été appliquée sur un primaire d'accroche.

### 3.2 Travaux sur la dalle extérieure

L'absence d'un usage intensif du site permet d'éviter l'évacuation complète des sols pollués. Afin de limiter les éventuels contacts avec les travailleurs, mais également de limiter la migration des eaux de pluie au droit de ces zones, il a été réalisé l'inertage de cette zone (cf. figure n°2).

#### Consistance des travaux :

Pour les travaux extérieurs, Un grattage et un reprofilage sur environ 10cm est mis en œuvre.

Suite à cela, la zone est ensuite recouverte d'enrobé (de type BBSG, Béton Bitumineux Semi Grenu) sur 5cm d'épaisseur.

Le remplacement des grilles endommagées a été réalisé.

### 3.3 Historique et consistance des travaux

1. Une visite sur site a eu lieu le 26 mars 2013 avec les entreprises de travaux pour expliquer le contexte et faire prendre conscience des travaux à engager.
2. L'entreprise de travaux a été retenue le 02 mai 2013 : l'entreprise ROUSSEY située à Chaumont (52). Le suivi du chantier est réalisé par SAFEGE basé à Troyes (10).
3. une première phase de travaux a été engagée le 16 mai 2013. il s'agissait des travaux préparatoires (grattage et reprofilage pour la zone extérieure et démolition des maçonneries, purge et ragréage pour la zone intérieure)
4. la seconde phase a eu lieu le 11 juin 2013 pour les enrobés (zone extérieure) et le 17 juin 2013 pour l'application de la résine (zone intérieure). Pour cette dernière, l'application de la résine n'a pas pu se faire en raison de la dégradation du primaire d'accroche.
5. l'exploitant du site alerte le 04 juillet 2013 la DREAL qu'une remontée de produits (probablement du nickel mais sans certitude car aucune analyse n'a été effectuée) affecte la périphérie des zones ragréées.



6. SAFEGE définit un programme afin de supprimer ces nouvelles zones polluées, qui sont venues par capillarité lors de la mise en œuvre du mortier de ragréage.

Cette méthodologie permet également l'accroche de la résine sur le reste du local. Le programme est le suivant :

- Grenailage de l'ensemble du local afin de retirer le primaire d'accroche,
  - Purge (démolition de la dalle sur 20cm) des zones affectée par les remontées de produit et ragréage de ces zones,
  - Nouveau grenailage de l'ensemble du local,
  - Mise en œuvre de la résine.
7. ROUSSEY projetait d'intervenir durant la fermeture de l'entreprise Dussaussy (août 2013). Pour des raisons de sécurité, celle ci ne souhaitait pas laisser les clés à Roussey.
8. la reprise de la dalle a eu lieu le 08 octobre 2013 tandis que l'application de la résine a eu lieu le 23 octobre.

### **3.4 Reportage photographique des travaux réalisés**

#### **Encapsulage de la zone intérieure :**





**Encapsulage de la zone extérieure :**





## 4

# Limitation d'utilisation future

Les surfaces (intérieures et extérieures) n'étant pas substituées en totalité, il sera interdit d'y réaliser des terrassements ou excavations sans protections.

En cas de terrassement de percement et d'excavation, les entreprises devront intervenir et évacuer l'ensemble des déchets en décharge de classe 2.

Le matériel poinçonnant (forte charge sur une faible surface) ne devra pas être stocké sur ces surfaces aux risques de la dégrader.

Il sera en revanche possible d'y stocker du matériel. En intérieur, cette pièce pourra également servir comme pièce de travail.

En cas de dégradation de la couche de surface (résine ou enrobés), il sera indispensable de les remettre en état à l'identique.

Un dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique a été réalisé pour compléter le mémoire de fin de travaux, conformément à la demande de l'administration (arrêté préfectoral complémentaire).

Ce dossier est joint en annexe du présent mémoire de fin de travaux.

# **5**

## **Plan de récolement**

G					
F					
E					
D					
C					
B					
A					
O	21/06/13	R.W	VBT		Emission
IND	DATE	DESS.	VERIF.	VISA	MODIFICATIONS



SAS ROUSSEY  
 ZA de Semoutiers  
 BP 2001  
 52 901 CHAUMONT Cedex 9  
 Téléphone : 03.25.03.06.17  
 Fax : 03.25.32.20.36

## PLAN DE RECOLEMENT

COMMUNE DE NOGENT  
 HAUTE MARNE  
 DUSSAUSSAY

MAITRE D'OUVRAGE: SAFEGE  
 42bis Rue de la Paix  
 10000 TROYES  
 Tél :03.25.80.10.52

MAITRE D'OEUVRE: SAFEGE  
 42bis Rue de la Paix  
 10000 TROYES  
 Tél :03.25.80.10.52

N° AFFAIRE	FORMAT	ECHELLE	PHASE	N° OUVRAGE	DISCIPLINE	TYPE Doc	N° DOC	REV
1352018	A3	1/250	REC		VR	TD	101	0

Légende :

	Enrobés
	Reprofilage en calcaire blanc
	Dalle béton + Résine
	Bâti

